



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

260/VOI/2025

ARRÊTÉ

Réglementant le stationnement et la circulation Rue des Sapins

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
- Vu la demande du SCIN pour l'entreprise GCM Sud Alsace en date du 22 juillet 2025 pour les travaux de mise en œuvre d'enrobés rue des Sapins,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue des Sapins, afin de permettre le bon déroulement des travaux,

Arrête:

Article 1^{er} : La pose des enrobés de chaussée se déroulera comme suit :

Lundi 21 juillet dès 7h :

- pose de la première couche entre le numéro 8-10 et le numéro 12, et pose de la couche unique entre le numéro 12 jusqu'au carrefour avec les rues Gounod et Schweitzer. Cette portion de chaussée pourra être circulaire à compter du mardi 22 juillet après 7h.

Mardi 22 juillet de 7h à 18h environ :

- pose de la couche définitive entre le carrefour aval des rues Schweitzer / Sapins et le numéro 12.

Le stationnement de tout véhicule sera interdit des deux côtés de la chaussée, sur l'intégralité de la rue des Sapins. Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation

par des panneaux B6. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 2 : Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 : La circulation de tout véhicule sera interdite, sur l'intégralité de la rue des Sapins, tout comme les sorties de véhicules depuis les parkings de copropriétés sur la chaussée en cours de traitement. Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par des panneaux B0. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures à l'avance.

Article 4 : Pour éviter le blocage des véhicules au pied des copropriétés, durant les 2 jours de pose des enrobés, le parking en contrebas de la Chapelle Saint Benoit sera mis à disposition des riverains et sera accessible par la rue des Peupliers. La liaison entre les copropriétés et le parking précité devra se faire exceptionnellement à pied. Des panneaux C18 seront mis en place par l'entreprise, pour l'accès au parking.

Article 5 : Toute la signalisation devra être parfaitement maintenue en état pendant toute la durée du chantier par l'entreprise titulaire des travaux.

Article 6 : La signalisation sera mise en place et maintenue en état par l'entreprise GCM Sud Alsace, 9 rue de la Martinique, 68270 WITTENHEIM, conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) du 15 juillet 1974.

Article 7 : Ces mesures s'appliqueront du 22 juillet au 08 août 2025.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 9 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur du SAMU 68,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise GCM Sud Alsace, 9 rue de la Martinique, 68270 WITTENHEIM,
- S.C.I.N., 5 rue de l'Etang, 68390 SAUSHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 24 juillet 2025



Maire :

Rachel BAECHEL